

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP1984

Edition du
04 février 2013

DANS CE NUMÉRO

Salaire minimum: le marché du travail rêvé par le Conseil fédéral (Jean-Daniel Delley)

La problématique des très bas salaires que pose l'initiative syndicale est bien réelle

Asile: Sommaruga versus Blocher (Albert Tille)

La conseillère fédérale socialiste préfère l'action à long terme aux «signaux»

Quel avenir pour le notariat en Suisse (Alex Dépraz)

L'avant-projet sur les modalités de la forme authentique occulte les questions essentielles

Gothard: la bataille de l'Initiative des Alpes (Invité: Rodolphe Weibel)

Quelle est la meilleure stratégie pour s'opposer à un second tube routier?

Nuqui, département de Choco, Colombie (Charlotte Robert)

Une carte postale de notre correspondante particulière en Amérique latine

Salaire minimum: le marché du travail rêvé par le Conseil fédéral

La problématique des très bas salaires que pose l'initiative syndicale est bien réelle

Jean-Daniel Delley - 02 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22662>

Faut-il introduire en Suisse un salaire minimum? L'Union syndicale suisse (USS) le demande par voie d'[initiative populaire](#). Le Conseil fédéral propose au Parlement de rejeter cette initiative sans lui opposer un contre-projet. Il ne fait que répéter des arguments standard avancés depuis longtemps, mais que l'analyse des faits ne corrobore pas.

Pour le gouvernement, tout va bien. Nous connaissons un taux de chômage relativement bas, un taux d'activité et un niveau salarial particulièrement élevés et l'inégalité salariale la plus faible de tous les pays de l'OCDE. Le marché du travail fonctionne donc à satisfaction. Le partenariat social permet, par le biais des conventions collectives de travail (CCT), une distribution équilibrée des salaires qui tient compte des particularités des différentes branches économiques. Le Conseil fédéral reconnaît, certes, que la productivité insuffisante de certains travailleurs ne permet pas de garantir un niveau de revenu suffisant pour vivre. C'est alors à la politique fiscale et sociale d'intervenir pour corriger cette situation. La *Neue Zürcher Zeitung* (13 juillet 2011), fidèle gardienne de la doxa libérale, souligne qu'une intervention étatique dans la fixation des

salaires contrevient aux principes fondamentaux de l'économie de marché.

Sur le partenariat social tout d'abord. La Suisse ne se distingue pas par un taux élevé de couverture conventionnelle. Environ la moitié des salariés sous contrat de travail de droit privé bénéficient d'une CCT et seuls deux tiers d'entre eux d'une CCT fixant un salaire minimum. Quelque 380'000 travailleurs touchent un bas salaire - défini statistiquement comme inférieur à 66% du salaire médian, soit moins de 3'840 francs par rapport aux 5'818 francs et plus que gagnent la moitié des salariés (chiffres 2008) - en particulier dans le travail domestique, l'hôtellerie-restauration, le commerce de détail et les services aux entreprises. Quand Johann Schneider-Ammann [loue](#) le «*remarquable fonctionnement du partenariat social*» et craint que l'introduction d'un salaire minimum limite la marge de manœuvre des partenaires sociaux, il occulte les lacunes de ce partenariat et l'impossibilité de le faire vivre en l'absence de partenaire patronal, par exemple dans le secteur du travail domestique et des services à la personne. Non, tout ne va pas pour le

mieux.

Sur la politique sociale et fiscale ensuite. Ceux-là même qui renvoient à l'Etat le soin de compléter les salaires insuffisants pour vivre ne ménagent pas leur peine pour alléger la charge fiscale des hauts revenus et limiter les ressources des collectivités publiques. Ils s'offusquent de l'augmentation des dépenses sociales quand ils ne stigmatisent pas les «*profiteurs*» de l'Etat social. Qu'ils aient au moins la pudeur de la cohérence!

Le Conseil fédéral n'a pas daigné traiter avec sérieux le problème des bas salaires et des conséquences économiques et sociales qu'il entraîne. Si on peut douter que le Parlement se rallie à la proposition syndicale, il pourrait au moins remédier à l'indifférence gouvernementale en s'inspirant du projet actuellement en discussion chez nos voisins allemands: un salaire minimum fixé par une commission paritaire, obligatoire dans toutes les branches où une CCT ne l'impose pas et qui varierait selon les branches et les régions. Une solution qui tiendrait compte de la diversité des conditions auxquelles sont soumises autant les entreprises que leurs salariés.

Asile: Sommaruga versus Blocher

La conseillère fédérale socialiste préfère l'action à long terme aux «signaux»

Albert Tille - 02 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22624>

Fin 2010, quand Simonetta Sommaruga a succédé à Eveline Widmer-Schlumpf à la tête du département de justice et police, la Suisse enregistrait 15'500 demandeurs d'asile. Ils étaient 28'600 à la fin de l'année dernière. Sous l'ère de Christoph Blocher, de 2004 à 2007, le nombre des requérants a baissé de 15'000 à 10'800 par an. En 2008, on en dénombrait 16'500.

L'UDC a vu dans la statistique de la période gouvernementale de son chef historique la preuve de sa belle efficacité ([DP 1929](#)). La réalité est tout autre. Le brusque gonflement de l'afflux de réfugiés en 2008 n'est pas dû à l'arrivée d'Eveline Widmer-Schlumpf. Il est la conséquence directe de conflits ou de catastrophes climatiques en Somalie, Irak, Erythrée, Afghanistan, Sri Lanka. De même, l'emballement constaté en 2011 et 2012 a des causes strictement étrangères. Il est étroitement lié au «*Printemps arabe*».

Le durcissement constant de la politique d'asile pour rendre la Suisse moins attractive recueille, ou recueillera, l'approbation du peuple suisse. Mais il n'influence pas la [statistique migratoire](#).

Il convient donc de faire le vrai bilan de la politique d'asile de Christoph Blocher. Il peut se

résumer en trois points.

D'abord, par son durcissement de la loi, notamment par la nécessité pour les requérants de fournir un passeport valable, il a voulu montrer à l'opinion une détermination à agir vite et fort. Entrées en vigueur en 2007, les nouvelles restrictions n'ont pas freiné l'afflux massif de 2008. Deuxième mesure, il a coupé les subventions aux cantons pour qu'ils diminuent la capacité de leurs centres d'accueil. Le résultat a été un rapide engorgement qui n'a pas pu se résorber à ce jour. Enfin, adepte du renvoi efficace des déboutés, il n'a pourtant négocié aucun accord de réadmission avec un pays d'où viennent les requérants.

Simonetta Sommaruga a hérité d'un [nouveau projet](#) de durcissement de la loi sur l'asile. Elle l'a défendu devant les Chambres tout en rejetant, avec succès, les surenchères des parlementaires qui entendaient priver de l'aide sociale tous les requérants déboutés. Sur demande d'une commission parlementaire, elle a intégré à la modification de la loi des mesures à court terme (assorties de la clause d'urgence par le Parlement et sur lesquelles le peuple votera à la suite d'un référendum) pour accélérer les procédures dans la phase préparatoire d'examen des demandes d'asile.

A l'issue des débats, la conseillère fédérale a mis en garde les élus sur l'efficacité de leurs décisions: «*Lors de révisions précédentes de la loi, on a voulu lancer des signaux à la population, tout en sachant que les décisions n'apporteraient aucun changement. Avec cette manière de procéder, on déçoit à chaque fois la population. Et on sape la crédibilité de la politique d'asile.*» Préférant la recherche de l'efficacité aux effets d'annonce, Simonetta Sommaruga s'est attelée à une réforme fondamentale, mais à long terme de la procédure d'asile pour en diminuer drastiquement la durée ([DP 1912](#)). Les examens préalables n'excédant pas 120 jours devraient être effectués dans des centres fédéraux. L'hébergement sous la responsabilité des cantons devrait se limiter aux requérants demandant une procédure élargie.

Les cinq centres nationaux actuels n'ont pas la capacité d'accueil pour plus d'un mois ou deux. L'agrandissement de chacun d'eux multiplierait les problèmes de cohabitation que l'on connaît aujourd'hui. Il faut donc ouvrir de nouveaux centres fédéraux. Pour ce faire, la Confédération est tributaire des cantons et des communes. Une nouvelle construction ou le changement d'affectation d'un bâtiment existant nécessite une

mise à l'enquête. Après 18 mois d'étude et de concertation, la conseillère fédérale a obtenu le soutien des cantons pour sa [grande réforme](#).

Un premier obstacle politique est franchi. Reste, bien sûr, à ouvrir ces centres fédéraux sur le territoire d'une quinzaine de communes suisses. De besogneuses négociations de

proximité s'ouvrent après le feu vert que viennent de donner les cantons. Peu spectaculaires, mais sans doute plus efficaces qu'un nouveau tour de vis législatif.

Quel avenir pour le notariat en Suisse

L'avant-projet sur les modalités de la forme authentique occulte les questions essentielles

Alex Dépraz - 02 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22631>

Tout le monde n'a pas l'occasion de se rendre chez un notaire. Et même lorsque c'est le cas, le public ne comprend pas toujours l'utilité de ce passage obligé parfois douloureux pour le porte-monnaie. L'étrange [avant-projet](#) de révision du Code civil sur les modalités de la forme authentique, mis en [consultation](#) par le Conseil fédéral, ne répond hélas pas aux questions légitimes que l'on peut se poser.

La forme authentique est la plus stricte des exigences de forme du droit privé: elle impose aux parties de faire appel à l'Etat - par l'intermédiaire d'un officier public, généralement un notaire - pour instrumenter leurs déclarations. Même s'il exerce souvent sa profession de manière indépendante, le notaire n'accomplit donc pas une activité privée, mais un service public lorsqu'il remplit sa fonction officielle.

La forme authentique a pour buts principaux de protéger les

parties et d'assurer la sécurité des transactions. Le Code civil soumet donc les actes qui étaient traditionnellement considérés comme les plus importants à cette exigence. En tête de liste, on trouve différents contrats portant sur la propriété foncière, dont la vente d'immeubles, les contrats de mariage et pactes successoraux mais aussi la constitution de la plupart des sociétés commerciales.

Si le droit fédéral énumère les cas où la forme authentique est exigée, ce sont les cantons qui déterminent l'organisation du notariat, ou de ce qui en tient lieu, ainsi que la procédure d'instrumentation. La mosaïque fédéraliste est impressionnante. Comme l'écrit [Michel Mooser](#) dans son ouvrage de référence, *«l'organisation du notariat à l'intérieur de la Suisse est plus variée qu'à l'intérieur de l'Union européenne»*.

Le système dit du notariat latin où l'officier public exerce sa fonction officielle de manière

indépendante domine en Suisse occidentale ainsi qu'à Bâle, au Tessin et en Argovie: ce notariat indépendant peut parfois se cumuler avec l'exercice de la profession d'avocat. A l'inverse, Zurich et quelques autres cantons confient l'instrumentation des actes authentiques à des fonctionnaires rétribués par l'Etat. Enfin, un troisième groupe de cantons connaît des systèmes variés où notaires, avocats, fonctionnaires peuvent être compétents.

D'un caractère très technique, l'avant-projet se concentre entièrement sur la procédure d'instrumentation, mais laisse de côté toute réflexion plus politique sur le cercle des actes soumis à l'exigence de forme. N'y aurait-il pas lieu de supprimer l'exigence de la forme authentique pour certaines transactions simples où elle constitue plus une encouble qu'une valeur ajoutée? Au contraire, les notaires ne pourraient-ils pas être à même d'intervenir dans des domaines comme le crédit à la

consommation pour éviter des engagements excessifs?

L'avant-projet laisse également les cantons entièrement libres d'organiser le notariat comme bon leur semble en ne posant que l'exigence molle d'une «*formation suffisante*» des officiers publics. On peut pourtant s'interroger sur le maintien de certains systèmes, notamment ceux qui ne garantissent pas une impartialité suffisante des notaires en leur permettant de cumuler cette fonction avec la profession d'avocat.

Le texte mis en consultation ne traite pas non plus la délicate question de la rémunération des officiers publics. Selon un article paru dans la revue *Plaidoyer* en 2012 (*Les notaires profitent du boom immobilier*), les revenus des notaires ont grimpé parallèlement à la hausse des prix de l'immobilier. Là où le notariat est indépendant, la rémunération de cette activité dépend de tarifs fixés par l'Etat pour chaque acte accompli. Toutefois, il n'existe aucune statistique officielle pour en connaître avec exactitude le

montant. A l'heure où les rémunérations abusives font débat, cette absence de transparence est indigne. Les tarifs pour le justiciable peuvent varier du simple au quadruple suivant les cantons. Toujours selon le même article, l'émolument d'un notaire genevois s'élève à 4'175 francs pour un bien immobilier d'une valeur de 750'000 francs tandis qu'il n'en coûtera que 750 francs à l'acquéreur venu consulter un officier public zurichois salarié de l'Etat. Les prestations sont pourtant censées être identiques.

Pour résoudre cette problématique, l'avant-projet cède à la tentation d'assimiler le notariat à une activité commerciale privée où prévaudrait le principe de la libre circulation: le «*marché*» de l'acte authentique régulerait donc les prestations et les tarifs. Rien n'interdirait donc à l'avenir aux Vaudois ou aux Genevois d'aller passer un contrat de vente d'immeubles dans un canton où les tarifs sont moins élevés alors qu'ils doivent pour l'instant se rendre chez un notaire du cru.

Cette solution est pourtant

insatisfaisante à plusieurs égards. Elle va à l'encontre du but même de la forme authentique. Les parties seront d'autant mieux protégées qu'elles consultent un officier public du lieu et qui est au fait des particularités locales: même déléguée à des particuliers, la tâche du notaire demeure un service public relevant de la souveraineté de l'Etat et non une prestation soumise aux règles du marché. Cet argument vaut d'autant plus pour tous les actes en lien avec la tenue du registre foncier. Enfin, le libre choix de l'officier public dans l'entier du territoire suisse pour les transactions immobilières empêcherait les cantons de prévoir aussi efficacement qu'aujourd'hui une retenue à la source par les notaires de certains impôts cantonaux. Si la Confédération persiste dans son entreprise, elle ne pourra occulter ces éléments avant de transmettre son projet aux Chambres. Dans l'intervalle, les cantons devraient également prendre les mesures nécessaires pour que l'action nécessaire des notaires serve au mieux l'intérêt public.

Gothard: la bataille de l'Initiative des Alpes

Quelle est la meilleure stratégie pour s'opposer à un second tube routier?

Invité: Rodolphe Weibel - 02 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22644>

L'[Initiative des Alpes](#) s'oppose à la construction d'un second

tube routier, mais approuve la solution de rechange décidée

par le Conseil fédéral pour le cas où la modification de la loi

sur le transit alpin serait refusée. On peut s'en étonner.

Le Conseil fédéral propose de construire un tube routier supplémentaire. Il subordonne cette proposition à une modification de la loi sur le transit alpin, qui rend nécessaire une décision parlementaire sujette à référendum. Au cas où sa proposition serait refusée, il a déjà décidé d'adopter la solution de deux RoLa (*rollende Landstrasse* - ferroutage), entre Göschenen et Airolo pour les voitures, entre Biasca et Erstfeld pour les poids lourds.

Ces deux RoLa sont provisoires: celle entre Göschenen et Airolo n'aura plus de raison d'être après la remise en service du tunnel routier, et tout le monde s'accorde à vouloir que le ferroutage des poids lourds s'étende de frontière à frontière. Parce que ce ne serait que des mesures d'accompagnement de l'assainissement du tunnel routier, il s'agirait en fait d'entretien, et non d'investissement: de ce fait, le Conseil fédéral pourra en décider seul.

L'alternative que propose le Conseil fédéral oppose à la solution qu'il préconise, la construction d'un tube supplémentaire, une solution faible. C'est de bonne guerre.

Elle gèle toute possibilité de trafic routier normal à travers le Gothard pendant de nombreux mois sur plusieurs années, en tout 36 mois répartis sur quatre années

successives. Elle suscite de ce fait le rejet immédiat par beaucoup de gens; il est inutile de les énumérer ici.

Elle nécessite des dépenses d'infrastructure et d'équipement très lourds, non amortissables. Contrairement aux investissements normaux, qui sont payés par leur utilité pendant de très nombreuses années, 50 ans pour des infrastructures, 25 ans pour du matériel roulant, les dépenses d'infrastructure et d'équipement des RoLa devront être amorties en quatre ans. Les importantes infrastructures nécessaires au chargement et déchargement seraient construites temporairement à proximité des portails des tunnels, en attendant que les solutions soient trouvées aux frontières de la Suisse. Aucune dépense de cette importance n'aura jamais dû être amortie en si peu de temps.

En outre, l'exploitation des deux RoLa entraînera d'importants coûts en personnel.

Quatre ans après le tunnel routier sera assaini, mais il aura fallu payer non seulement son assainissement (750 millions), mais encore les installations et l'exploitation des RoLa (750 millions environ): 1,5 milliard de francs au total.

Le Conseil fédéral ne s'en cache évidemment pas, la solution RoLa est celle qu'il avait précédemment choisie, à laquelle il a renoncé en avançant le défaut que je

répète ici: le gel de tout trafic routier pendant de nombreux mois sur plusieurs années, qui pose des problèmes politiques et économiques si lourds que la solution du tunnel supplémentaire se révèle au bout du compte meilleure. Les dépenses non amortissables dans les RoLa seraient remplacées par un investissement d'infrastructure durable.

L'Initiative des Alpes préconise la solution que le Conseil fédéral a rejetée.

On peut émettre l'hypothèse que l'Initiative des Alpes se rallie plutôt au projet présenté dans ces colonnes, qui passe par les trois étapes suivantes ([DP 1905](#) et les [articles suivants](#)):

- transformation du tunnel ferroviaire en tube routier;
- assainissement du tunnel routier actuel;
- retransformation de l'ancien tunnel ferroviaire, devenu temporairement routier, en tunnel ferroviaire.

Dès le début des débats, le projet de second tube routier serait mis en balance avec un projet qui le contrecarre autrement plus efficacement que les deux RoLa, pour le même prix. La circulation routière normale (l'actuelle circulation routière) à travers le Gothard ne serait jamais interrompue. Le principal argument pour la construction d'un tube supplémentaire tombe. Le chemin de fer reçoit à la fin de l'épisode un tunnel flambant neuf, parfaitement

sûr, avec une galerie de sécurité, assez haut pour laisser passer les convois les plus encombrants.

Avec de tels arguments, l'Initiative des Alpes augmenterait beaucoup ses chances de convaincre le

Parlement, puis le peuple, sans rien renier de ses convictions ni de ses objectifs.

En cas de victoire, la protection constitutionnelle contre l'augmentation de la capacité routière à travers le Gothard,

réaffirmée, s'étendrait naturellement au tunnel ferroviaire: il serait envisageable qu'il ne soit pas rendu au ferroviaire, mais en aucun cas permis qu'il soit maintenu en exploitation routière parallèlement au tunnel routier actuel, assaini.

Nuqui, département de Choco, Colombie

Une carte postale de notre correspondante particulière en Amérique latine

Charlotte Robert - 02 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22653>

Nuqui est un village de quelque 4'000 habitants sur la côte pacifique de la Colombie; un petit coin d'Afrique hérité du trafic d'esclaves. Des plages immenses et désertes, tous les fruits tropicaux imaginables, du poisson en quantité, non seulement pour le palais, mais aussi pour les yeux. En effet les baleines viennent s'accoupler et mettre bas dans l'une des baies étroites de la côte. Un rêve pour les touristes, un peu moins pour les habitants.

Nuqui n'est accessible que par avion et par mer, soit 24 heures en cargo du port de Buenaventura ou huit heures en barque à moteur avec la garantie d'avoir mal au coccyx pendant plusieurs jours. L'arrière-pays est composé de collines et de montagnes couvertes de forêt impénétrable, ce qui en a fait un pôle de la guérilla pendant longtemps.

Les *Nuquiseños* se plaignent

amèrement d'être délaissés par le gouvernement central. A juste titre puisque 80% des subventions agricoles vont aux planteurs de café et de palmiers à huile. Mais, plus grave encore, l'approvisionnement en électricité et en eau est très aléatoire.

Début janvier, un groupe de villageois a décidé d'une action d'éclat pour attirer l'attention des médias et du gouvernement. Ils occupèrent donc l'aéroport en lâchant des vaches un jour où l'avion assure la liaison trihebdomadaire. Le responsable de la compagnie aérienne s'est précipité sur la piste pour chasser le bétail. Les activistes ont alors occupé eux-mêmes la piste, empêchant l'avion d'atterrir et les touristes de quitter les lieux pendant deux jours.

A la fin de la semaine, un comité de crise a siégé avec

des représentants du gouvernement et sous bonne garde d'une frégate militaire qui mouillait au large. Les activistes ont été admis aux discussions. Le lundi suivant, le porte-parole du maire, avec son porte-voix et beaucoup de sérieux, annonçait à la population que la compagnie d'électricité (privée) s'engageait à fournir douze heures d'électricité par jour, de midi à minuit, pendant trois mois.

Quant à l'eau, elle ne manque pas dans cette région, mais les infrastructures sont rudimentaires. Il semble qu'un barrage plus grand est en cours de construction. Pour le moment, en saison sèche, les femmes doivent aller faire la lessive et chercher l'eau au puits, accessible seulement à marée haute.

L'électricité préoccupe plus les activistes que l'eau. En effet, elle est indispensable au

marchand de glace qui approvisionne les pêcheurs, aux quelques magasins et bistrotts qui disposent d'un congélateur, aux amateurs de télévision - ici, tout le monde - aux bars qui diffusent de la musique à plein tube le vendredi et le samedi soir

jusque tard dans la nuit. La demi-douzaine d'intellectuels de la capitale qui viennent chercher ici le calme parlent de panneaux solaires. Mais tant que l'électricité sera autant subventionnée, les villageois n'ont pas intérêt à acheter des panneaux.

Ce matin aux dernières nouvelles - qui m'arrivent grâce à des ouvriers repeignant le toit de la *guesthouse* où je me trouve -, les activistes ont décidé d'occuper la mairie dès que l'occasion s'en présenterait. Affaire à suivre.

Index des liens

Salaire minimum: le marché du travail rêvé par le Conseil fédéral

<http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis399t.html>

<http://www.wbf.admin.ch/aktuell/00120/index.html?lang=fr&msg-id=47446>

Asile: Sommaruga versus Blocher

<http://www.domainepublic.ch/articles/18776>

<http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/statistik/asylstatistik/jahr/2012/stat-jahr-2012-kommentar-f.pdf>

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/4035.pdf>

<http://www.admin.ch/ch/f/ff/2010/4109.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/17491>

<http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/rechtsgrundlagen/gesetzgebung/asylg-aug/ersatz-neue/schlussber-neustruktur-asyl-f.pdf>

Quel avenir pour le notariat en Suisse

http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2215/CC_Forme-authentique_Projet_fr.pdf

http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/2215/CC_Forme-authentique_Rapport-expl_fr.pdf

<http://www.staempfliverlag.com/detail/ISBN-9783727223419/Mooser-Michel/Le-droit-notarial-en-Suisse>

Gothard: la bataille de l'Initiative des Alpes

http://www.initiative-des-alpes.ch/initiative-des-alpes/presse/communiqués_de_presse/2013/130111_medienkonferenz.html

<http://www.domainepublic.ch/articles/16980>

<http://www.domainepublic.ch/articles/author/rodolphe-weibel>

Nuqui, département de Choco, Colombie